



« Etablissement public de prévoyance sociale régi par la loi
n° 10-2013/AN du 30 avril 2013 et le décret n° 2008-155/PRES/
PM/ MFPTPS/ MEF du 03 avril 2008 portant transformation de la
CARFO en établissement public de prévoyance sociale »

Ouagadougou, le 10 SEP. 2025

COMMUNIQUE

Le Directeur Général de la Caisse autonome de retraite des fonctionnaires (CARFO) porte à la connaissance des employeurs et détachés payeurs qu'en application de la législation en vigueur, ses services procèderont à compter du mois d'**août 2025**, au calcul des majorations pour les paiements effectués au-delà des délais prescrits.

En effet, la loi n° 003-2021/AN du 1^{er} avril 2021 portant régime de sécurité sociale applicable aux agents publics de l'Etat au Burkina Faso dispose que : « **une majoration de un virgule cinq pour cent par mois ou fraction de mois de retard est appliquée aux cotisations qui n'ont pas été acquittées par les détachés payeurs et les employeurs autres que l'Etat dans le délai prescrit.** »

Aussi, faut-il noter que le paiement des cotisations sociales à la **Caisse Autonome de Retraite des Fonctionnaires (CARFO)** se fait **mensuellement**, conformément aux dispositions de l'article **10 de l'arrêté 2023-016/MFPTPS/SG/DGPS** qui précisent que : « **les cotisations sociales sont reversées à la Caisse Autonome de Retraite des Fonctionnaires par les employeurs ou les détachés payeurs dans les quinze (15) premiers jours du mois suivant le mois auquel elles se rapportent.** »

A ce titre, les cotisations sociales du mois d'**août 2025** payées au-delà du **15 septembre** et celles des **mois** à venir reversées après les échéances réglementaires feront l'objet de majoration.

Une notification contenant le montant des majorations sera adressée aux employeurs et détachés payeurs concernés à cet effet.

Ainsi, les employeurs et détachés payeurs assujettis au régime de sécurité sociale géré par la CARFO sont invités à prendre les dispositions utiles pour éviter d'éventuels désagréments.


Hyacinthe TAMALGO
Le Directeur Général
Caisse Autonome de Retraite des Fonctionnaires